

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n°1Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2020	DM 1	Total budget 2020
Recettes de fonctionnement	45 250 000 €	430 000 €	45 680 000 €
Dépenses de fonctionnement	45 250 000 €	430 000 €	45 680 000 €
Recettes d'investissement	32 323 000 €	7 885 000 €	40 208 000 €
Dépenses d'investissement	32 323 000 €	7 885 000 €	40 208 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Une hausse nette de la section de fonctionnement de 430 000 € se décomposant ainsi :**En recettes :**

- + 351 725 de produits d'impôts suite à la notification définitive des bases (dont 52 600 € de produits en plus à reverser à l'EPT Vallée Sud Grand Paris (VSGP)), dont 207 048 € de reversements de TH qui avait été budgétés en « recettes négatives » ;
- + 18 399 € de compensations d'exonérations de taxes d'habitation, économique et foncière suite aux notifications reçues ;
- + 29 876 € de dotation globale de fonctionnement ;
- + 30 000 € de recettes de travaux pour comptes de tiers (suite à des rénovations de portions de rues ou de bateaux dans le cadre des rénovations générales de la voirie).

En dépenses :

- + 207 048 € de reversement de taxe d'habitation, prélevées sur les produits de TH 2020 (initialement budgétés en moindre recette) ;
- + 10 000 € de subventions (8 000 € pour l'aide à l'acquisition de VAE et 2 000 € pour soutenir l'action de l'association « Collectif des maires contre les pesticides ») ;
- + 3 715 € de dépenses de versement d'une indemnité compensatrice aux locataires pendant les travaux de la bibliothèque ;
- + 6 837 € de dépenses à reverser à VSGP au titre du Fonds de compensation des charges territoriales (suite à la hausse des produits d'impôts) ;
- + 17 400 € d'annulations de titres (remboursements d'abonnements à la salle de musculation) ;
- + 185 000 € d'autofinancement complémentaire.

Une hausse nette de la section d'investissement de 7 885 000 € se décomposant comme suit :

En dépenses :

- 7 717 k€ d'opérations d'ordre purement comptables (des dépenses passent d'un compte de frais d'étude à un compte de travaux en cours lors du démarrage des travaux puis à un compte de bâtiment lors de la fin des travaux), compensés par une recette équivalente en face ;
- 166 k€ de travaux supplémentaires (notamment des travaux de rénovation de chaudières pour accélérer les économies d'énergie sur les chaudières) ;
- 1 k€ d'opération technique d'achat de 3 actions à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat acté en mars 2020.

En recettes :

- 7 717 k€ d'opérations d'ordre purement comptables, compensés par une dépense équivalente en face ;
- + 185 k€ d'autofinancement complémentaire ;
- - 18 k€ de FCTVA, à la suite de la notification définitive de ce dernier.

Cette décision modificative augmente l'autofinancement prévisionnel de 185 k€ et le porte à 4 891 k€ et ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°1 au budget de la Ville, exercice 2020, mentionnée dans le tableau annexé.